

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Que le projet de règlement 2020-520 relatif au traitement des élus municipaux a été présenté lors de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, à laquelle il y avait quorum. Le règlement a pour but de modifier la rémunération des élus municipaux afin de l'actualiser pour tenir compte du taux d'inflation depuis l'année 2011.

La rémunération proposée est comme suit :

	<u>Maire</u>	<u>Conseillers</u>
Rémunération annuelle de base	15 000 \$	5 000 \$
Allocation de dépenses annuelle	7 500 \$	2 500 \$

La rémunération proposée a effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2020 et sera indexée à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du règlement, selon l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville à L'Ascension. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures d'ouvertures affichées à l'entrée de l'hôtel de ville.

Donné à L'Ascension, ce 20 janvier 2020

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

=====

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Jean-Raymond Dufresne, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 20 janvier 2020, entre 13 heures et 17 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 20 janvier 2020

Jean-Raymond Dufresne,
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim